

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 8 septembre 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 septembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 4

Absents excusés : 5 absents non excusés : 4

Date de la convocation : le 4 septembre 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, PUEL Jean-Marie, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DURAND-ESPIC David.

Procurations : DEREUDER Johann donne pouvoir à Francette PINEL, ROUVEURE Pascal donne pouvoir à ALLIEZ Véronique, SECARD Marie donne pouvoir à CHARMASSON Laurence, MANFREDI Laurence donne pouvoir à MAGNAC Virginie.

Absents excusés : DEREUDER Johann, Marie SECARD, Pierre BEY, Pascal ROUVEURE, Laurence MANFREDI.

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, Emilie DECHILLY, Samuel COURBIERE, Hélène PASTOUREL.

Secrétaire de séance : DELAHAYE Laurent

1-25-56 Délibération portant autorisation de déposer un dossier de subvention
pour l'achat d'un véhicule PMR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune commence à être sous-dimensionnée en matière de véhicules 9 places, notamment pour répondre aux besoins croissants du Centre de Loisirs mais également des sorties seniors liées au CCAS.

Elle rappelle la volonté des élus de :

- Pouvoir accueillir des enfants porteurs de handicap dans de bonnes conditions,
- Offrir un moyen de transport adapté aux personnes âgées à mobilité réduite.

Madame le Maire rappelle qu'actuellement, la commune dispose d'un seul minibus partagé entre le Centre de Loisirs, les associations et le CCAS, ce qui limite fortement la disponibilité.

L'acquisition d'un véhicule supplémentaire apparaît donc nécessaire afin d'élargir la flotte et de répondre aux besoins actuels de la collectivité.

Pour ce faire, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, afin de connaître le montant des financements mobilisables et d'évaluer la part de reste à charge pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat d'un véhicule PMR destiné à répondre aux besoins de la commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 8 septembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 8 septembre 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

